




conférence cantonale bernoise
des handicapés


Rapport annuel 2009



L'AI me permet de travailler jusqu'à la retraite malgré mon handicap de la vue.

OUI au financement additionnel de l'AI
le 27 septembre 2009

Les organisations bernoises des handicapés et de la santé / www.pand.ch



Jamais je n'aurais pensé que je deviendrais invalide.

OUI au financement additionnel de l'AI
le 27 septembre 2009

Les organisations bernoises des handicapés et de la santé / www.pand.ch



Grâce à l'AI, je peux aller à l'école en fauteuil roulant.

OUI au financement additionnel de l'AI
le 27 septembre 2009

Les organisations bernoises des handicapés et de la santé / www.pand.ch



Je fais une formation de praticien en industrie, avec l'aide de l'AI.

OUI au financement additionnel de l'AI
le 27 septembre 2009

Les organisations bernoises des handicapés et de la santé / www.pand.ch



Notre engagement en faveur du « Oui au financement additionnel de l'AI » a porté ses fruits.

Table des matières

1	Dossiers politiques.....	3
1.1	Financement additionnel de l'AI : direction de la campagne.....	3
1.2	Réforme de la péréquation financière (RPT).....	3
1.3	Transports publics	4
1.4	Handicaps psychiques.....	4
1.5	Procédures de consultation	5
2	Relations publiques et travail en réseau.....	5
2.1	Contacts avec l'administration, les autorités et la politique	5
2.2	Contacts avec les médias.....	6
2.3	Réseau des organisations du domaine du handicap	6
3	Questions internes.....	6
3.1	Collaboration avec les organisations membres.....	6
3.2	Comité	7
4	Remerciements.....	7
4.1	Collaboration.....	7
4.2	Soutien financier	7
4.3	Partenaires	8

1 Dossiers politiques

1.1 Financement additionnel de l'AI : direction de la campagne

En 2009, les activités de la cch ont notamment été marquées par la votation sur le financement additionnel de l'AI, dont la Conférence a coordonné la campagne dans le canton de Berne. Grâce à nos contacts, nous avons obtenu un large soutien : Adrian Haas, député cantonal / président du groupe PRD ; Christine Häsler, députée cantonale / présidente du groupe des Verts ; Reto Nause, conseiller communal / PDC ; Simon Ryser, député cantonal / membre du comité de la cch et Dieter Widmer, député cantonal / président du groupe PBD ont ainsi assuré la coprésidence du **comité proAI**. En tout, 75 politiciens¹ ont rejoint le comité. A part l'UDC, tous les partis étaient représentés ainsi que les organisations suivantes : Aide contre le sida de Berne, Union du Commerce et de l'Industrie du canton de Berne, Union cantonale des Associations Patronales Bernoises et les sections bernoises du Parti évangélique, des Verts et du parti socialiste.

La **conférence de presse** de la mi-août a été relayée dans la Bernerzeitung et le Bund et a fait l'objet d'un article de fond dans la Berner Rundschau et le Langenthaler Tagblatt. Radio Rabe a diffusé des informations détaillées sur la votation. Tout au long de la campagne, notre présence a encore été marquée par la publication de sept encarts du comité et 41 témoignages de 25 personnes. De concert avec nos organisations membres et certains politiciens, nous avons en outre tenus 7 stands et mené 15 actions de rue sur l'ensemble du canton de Berne. Nous avons ainsi pu créer un contrepoids visible aux encarts et affiches omniprésents des opposants.

Malgré un large soutien, l'issue du scrutin était incertaine. Et l'attente inquiète des résultats du canton de Berne a montré à quel point notre engagement était nécessaire. En effet, le Oui du canton de Berne était nécessaire pour atteindre la majorité des cantons. Un grand merci à toutes les personnes qui se sont engagées.

1.2 Réforme de la péréquation financière (RPT)

Sous-projet « Handicapés adultes »

La mise en œuvre de la RPT se poursuit. En 2008, les représentants de la cch, de Fassis et du Heimverband s'étaient réunis avec des collaborateurs de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP) pour réfléchir à l'organisation du système de soins, à l'évaluation des besoins et à leur financement et pour en définir les principes. En 2009, nous avons poursuivi nos travaux. Le rapport intermédiaire marque la fin de la 1^{re} étape. Son élément-clé : ce sont les personnes en situation de handicap qui sont placées au centre du futur modèle, et non plus, comme jusqu'ici, les fournisseurs de prestations. Le modèle encourage leur auto-détermination et leur intégration. Le gouvernement bernois soutient cet objectif.

La prochaine étape consiste à élaborer les bases politiques et juridiques pour réaliser ce modèle. La stratégie cantonale en faveur des handicapés sera soumise au Conseil fédéral durant l'été 2010. Un rapport afférent sera présenté au Grand Conseil au printemps 2011. Les bases juridiques nécessaires au financement des prestations fournies par des particuliers seront vraisemblablement créées lors de la révision actuelle de la loi sur l'aide sociale. De plus, dès 2010 le canton mettra au point les instruments de mise en œuvre. Le calcul individuel des prestations représente un enjeu particulier. Il faut pouvoir définir des prestations répondant à des besoins aux manifestations et formes les plus variées. Jusqu'à présent, le canton n'avait pas

¹ Par souci de lisibilité, seul le masculin générique est mentionné.

d'instrument approprié. C'est pourquoi, il s'est associé aux deux cantons de Bâle. Ensemble, ils ont lancé un appel d'offre et sont en train de choisir l'organisme qu'ils mandateront.

La cch ainsi que les autres partenaires ont participé activement à ces travaux. Grâce à l'approche ouverte et participative de la SAP, nous avons pu très tôt prendre fait et cause pour les personnes handicapées. Nous sommes curieux (et un peu dubitatifs) de voir de ce qui se passera en 2010 : sera-t-il possible de mettre au point un instrument permettant de calculer les prestations répondant à leurs besoins tout en restant simple ?

Sous-projet « Ecoles spécialisées »

Contrairement au sous-projet « Handicapés adultes », les travaux relatifs à l'enseignement spécialisé n'ont pas encore démarré. La SAP et la Direction de l'instruction publique (INS) cherchent à concrétiser la motion Ryser qui, comme chacun sait, demande que l'enseignement spécialisé relève à l'avenir de l'INS. Les entretiens ont lieu au plus haut niveau et à huis-clos. Les deux Directions entendent en premier lieu définir ensemble une procédure, avant d'y intégrer des partenaires externes. Les questions sont avant tout d'ordre organisationnel et juridique. Le conseiller d'Etat Perrenoud a souligné à plusieurs reprises qu'aucune décision ne serait prise sans consulter les partenaires.

En 2009, le groupe de travail (GT) pédagogie spécialisée de la cch s'est demandé comment préparer une meilleure intégration des enfants en situation de handicap. Nous observons maintes initiatives individuelles, mais les différents acteurs n'ont pas de perspective commune. C'est pourquoi le GT entend unir les forces qui s'occupent de l'intégration des enfants handicapés. Objectifs : échanger des informations, faire ensemble un état des lieux, définir les actions à entreprendre et formuler nos revendications. Les résultats seront ensuite présentés aux responsables politiques.

Le comité a approuvé le projet « l'union fait la force », que réalisera le GT pédagogie spécialisée en 2010.

1.3 Transports publics

Le GT transports publics avait cessé ses activités en raison de la maladie de Fritz Pfister, son ancien responsable. En 2009, la cch a décidé de le réactiver. Lors de l'assemblée générale de début mars, Anton Scheidegger, de l'Office « Personnes handicapées et transports publics », nous a informés sur les « chantiers » en matière de mobilité dans le canton de Berne et ce dont il faut tenir compte pour défendre les intérêts des personnes handicapées. Peter Wisler, du GT transports publics de la BRB (Conférence des personnes handicapées de la ville et de la région de Berne), nous a fait part de son expérience en la matière : collaboration avec les services spécialisés, ténacité, flexibilité, patience et esprit de synthèse sont nécessaires à un engagement efficace. Lors d'un remue-méninge, les délégués ont ensuite dressé la liste de leurs attentes envers le GT transports publics. En qualité de directrice, j'ai rédigé sur cette base le mandat du GT transports publics et cherché des représentants des différentes formes de handicap, prêts à s'y investir. Début décembre, le comité a institué le groupe de travail, qui commencera ses travaux début 2010 sous la direction de Marc Fehlmann. Enfin, nous suivons de près la situation à la gare de Berne, dont l'accessibilité n'a pas encore été améliorée.

1.4 Handicaps psychiques

Sous le titre « Que faut-il pour prendre part à la vie sociale de manière autonome ? », l'assemblée générale de juin 2009 s'est pour la première fois penchée sur la thématique du « handicap psychique » : spécialistes, personnes concernées et proches ont présenté leur point de vue lors d'une discussion animée par Hans Sieber. Une chose est claire : l'offre psychiatrique dans le canton de Berne n'est pas optimale. Il faudrait privilégier une offre de proximité. S'y ajoutent un travail de sensibilisation et des informations circonstanciées afin que les personnes

en situation de handicap psychique reçoivent un traitement approprié et soient moins stigmatisées.

La planification « Psychiatrie 2011-2015 » vise à proposer des solutions de proximité. Elle sera mise en consultation au printemps 2010. Dans cette perspective, nous avons invité les députés du Grand Conseil à notre traditionnel meeting pour en débattre. Regula Mader, présidente de la commission Psychiatrie, Gerhard Schmutz, proche, et Andréa Winter, personne concernée, ont réussi à donner un bref aperçu révélateur et à marquer durablement les esprits. Puis, nous nous sommes mis à la disposition des députés qui désiraient approfondir le sujet lors du repas. Plusieurs d'entre eux nous ont promis de défendre notre cause lors des débats au Grand Conseil. Comme à l'accoutumée, le meeting, réunissant plus de 30 participants, a remporté un vif succès.

1.5 Procédures de consultation

En 2009, la cch a pris position sur trois projets :

Libération de l'impôt sur les véhicules – modification de l'ordonnance : nous luttons afin que le personnel qui encadre étroitement les résidants soit libéré de l'impôt sur les véhicules.

Nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant : des deux modèles proposés, nous soutenons le modèle qui accorde la compétence au canton (et non plus aux communes). Seule manière, selon nous, de répondre au critère de professionnalisme qu'exige le droit fédéral pour la protection de l'adulte et de l'enfant. Car seule une autorité employant des spécialistes qualifiés peut traiter adéquatement de la situation particulière dans laquelle se trouvent les personnes handicapées psychiques et mentales. Nous ne faisons d'ailleurs que nous ranger à l'avis de la commission préparatoire du Grand Conseil. Ce modèle sera soumis au Grand Conseil sous l'appellation de modèle régional.

Révision de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (projet LPFC 2012) : ce projet extrêmement complexe vise à optimiser ce domaine. Parallèlement, divers projets de réforme, ayant un impact sur la répartition des tâches et les flux financiers entre le canton et les communes, sont menés de front et font l'objet d'un seul arrêté. Nous n'avons pris position que sur les éléments en prise directe avec les personnes handicapées. Nous avons demandé à ce que la loi sur l'aide sociale permette également de financer des prestations fournies par des particuliers. Par contre, nous déplorons que le financement des écoles obligatoire et spécialisée ne soit pas uniformisé, ce qui a dans les faits pour effet pervers d'envoyer plus d'élèves présentant des troubles de comportement à l'école spécialisée alors que le but était d'intégrer les élèves des classes spéciales à l'école obligatoire. Donc, au lieu d'intégrer, on sépare davantage.

2 Relations publiques et travail en réseau

2.1 Contacts avec l'administration, les autorités et la politique

Nous devons entretenir les contacts avec les autorités, l'administration, les milieux politiques et les associations, si nous voulons atteindre nos objectifs politiques. Nos thématiques politiques ont fait l'objet de nombreuses rencontres informelles ou officielles avec des responsables politiques et des représentants des autorités. Il y a bien sûr notre **rencontre - désormais traditionnelle - avec le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud** et ses collaborateurs. De même, le **meeting** organisé à l'intention du **Grand Conseil** le 17 novembre à l'hôtel Bern a intéressé une trentaine de députés. Tous les groupes parlementaires étaient représentés à l'exception de l'UDC qui, au même moment, avait une réunion interne. Le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud, le directeur du projet « Psychiatrie 2011-2015 » ainsi que Markus Loosli, directeur de l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH), étaient également présents.

Depuis cette année, le comité se réunit régulièrement avec l'OPAH afin d'approfondir certains thèmes. L'OPAH souhaite avoir en face de lui une cch solide défendant clairement les intérêts et le point de vue des personnes en situation de handicap.

En début d'année, la directrice et Josef Stadelmann ont rencontré le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus et les responsables de la **caisse de compensation du canton de Berne**, pour discuter du traitement des demandes de prestations complémentaires. Les personnes concernées doivent attendre longtemps, ce qui est extrêmement pénible et usant. La caisse de compensation a lancé un train de mesures afin d'y remédier. A long terme, elle compte sur un système informatique pour la décharger.

2.2 Contacts avec les médias

L'assemblée générale a chargé le comité de protester, dans les formes, contre la campagne d'affichage de l'Office fédéral des assurances sociales. Nous avons envoyé aux médias une lettre ouverte adressée au conseiller fédéral Didier Burkhalter. Le journal « der Bund » nous a alors demandé d'apporter une contribution sur le thème « intégrer davantage les personnes en situation de handicap sur le marché du travail ». L'article est paru peu avant Noël, ses grandes lignes :

- l'intégration n'est possible que si les employeurs prennent leur responsabilité sociale,
- il est essentiel qu'elle soit accompagnée par des personnes formées à cet effet,
- les personnes handicapées ne peuvent pas – toutes – trouver un emploi sur le marché du travail, il est nécessaire d'aménager des passerelles souples entre le marché du travail et les ateliers protégés,
- l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité et l'aide sociale doivent impérativement coordonner leurs efforts en vue de l'intégration professionnelle,
- l'assurance-invalidité doit lancer des idées ou élaborer de nouvelles stratégies pour atteindre ses objectifs.

2.3 Réseau des organisations du domaine du handicap

Les conférences cantonales des handicapés et les organisations apparentées de Suisse alémanique et italienne se sont rencontrées deux fois pour échanger informations et expériences. Ces deux réunions ont donné lieu à d'intenses échanges sur les campagnes cantonales proAI. Tarek Naguib et Olga Manfredi ont été invités pour la rencontre du printemps, le premier a présenté le centre Égalité Handicap et la deuxième le conseil à l'égalité. Ces deux institutions sont nées lors de l'entrée en vigueur de la LHand. Le conseil définit la stratégie du centre qui, lui, s'occupe de tout ce qui touche à l'égalité des droits. Lors de la rencontre de novembre, nous avons réfléchi avec Barbara Marti (directrice d'Agile) sur la manière d'améliorer la participation des personnes handicapées aux conférences et organisations qui leurs sont dédiées.

3 Questions internes

3.1 Collaboration avec les organisations membres

Durant le premier trimestre 2009, j'ai continué à rendre visite à nos organisations membres. Notre collaboration durant la campagne proAI s'est révélée simple et très efficace. Elle a montré à quel point nos membres jouent un rôle-clé car ils créent le réseau dans les régions et permettent de l'étendre jusqu'à la base. Je me suis appuyée sur leurs connaissances et leurs expériences chaque fois qu'il a fallu prendre position. Un grand merci pour leur collaboration et leur engagement.

En raison des travaux liés à la campagne proAI, nous n'avons organisé que trois assemblées générales. Le comité a fait part de l'actualité politique liée aux personnes handicapées, les

membres ont débattu sur les nouveaux thèmes, discuté des nouveaux statuts et élu la présidence et le comité pour les deux prochaines années.

Les séances de travail de la cch ont principalement servi à échanger des informations. Nous avons en outre discuté de la possibilité d'étendre le projet d'abaissement des trottoirs de la BRB à d'autres régions. Nous approfondirons cette question en 2010, avant de prendre une décision. J'ai informé régulièrement nos membres sur l'actualité politique : décisions importantes en matière d'égalité, études, rapports, événements à l'échelle cantonale, nationale et internationale en envoyant une vingtaine de circulaires électroniques.

3.2 Comité

Le comité s'est réuni à huit reprises. Les enjeux politiques ont été naturellement au centre de ses activités. Il a également redéfini les statuts et a largement débattu de son renouvellement. Les nouveaux statuts permettent de professionnaliser le travail de la cch. Lors de la prochaine étape, il faudra répartir les compétences et adapter le règlement interne. Le comité a par ailleurs organisé les trois assemblées générales en 2009.

4 Remerciements

4.1 Collaboration

Le comité et la direction remercient toutes les personnes et organisations qui ont consacré de leur temps à la cch et l'ont soutenue de leurs compétences. Sans elles, la cch n'aurait pas pu traiter de tous les thèmes politiques susmentionnés. Nous pensons notamment à toutes les personnes actives dans un groupe de travail ou siégeant au comité :

- coprésidence : Barbara Aeschbacher, Hans Sieber, Josef Stadelmann
- comité : coprésidence, Lukas Hohl, Kurt Meier (depuis novembre 2009), Simon Ryser
- *représentants de la cch dans le GT RPT de la SAP* : Yvonne Brütsch, Simon Ryser, Hans Sieber, Josef Stadelmann
- *GT pédagogie spécialisée* : Barbara Aeschbacher, Kathrin Bodmer, Yvonne Brütsch, André Lüthi, Esther Moser, Simon Ryser, Fred Pauli, Beatrice Wermuth
- *Groupe de pilotage « Oui au financement additionnel de l'AI »* : Yvonne Brütsch, Simon Ryser, Peter Wisler, Christine Häsler

Un merci particulier à tous les spécialistes qui ont soutenu nos revendications de leurs compétences lors de la conférence de presse relative au financement additionnel de l'AI et du meeting avec le Grand Conseil, sans oublier leurs interventions qui ont enrichi nos assemblées générales. Je pense à Adrian Haas, Regula Mader, Helen Reist, Martin Rumpf, Simon Ryser, Anton Scheidegger, Gerhard Schmutz, Markus Troxler, Klaus Vogelsänger, Dieter Widmer, Andréa Winter et Peter Wisler.

Nous sommes également reconnaissants au Service éducatif itinérant (SEI) du canton de Berne et à son collaborateur Rolf Landolt qui a tenu notre comptabilité dans les règles de l'art. Nos remerciements vont également à Pro Infirmis du canton de Berne : Renato Peluso a effectué plusieurs envois lors de la campagne ProAI et Silvana Turhan a organisé seule le meeting du Grand Conseil.

4.2 Soutien financier

La cch n'a pu mener une campagne efficace en faveur du financement additionnel de l'AI dans le canton de Berne que grâce au généreux soutien financier du comité ProAI, de nos organisations membres et des partis ou organisations cantonales. Nous tenons à exprimer notre gratitude aux filiales cantonales des organisations suivantes : Pro Infirmis, insieme, Cerebral, le Service spécialisé pour handicapés de la vue, IGGH et Aide sida, ainsi qu'aux sections bernoises du parti

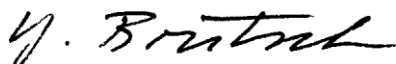
évangélique, des VertEs, de l'Union du commerce et de l'industrie, de l'Union des associations patronales et du PS.

4.3 Partenaires

Nous tenons également à remercier tous nos partenaires, et notamment le personnel de la SAP, de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE), de l'INS et de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE). Ils ont accueilli nos revendications avec bienveillance, ont répondu à nos questions et nous ont livré des informations importantes...

... sans oublier notre partenaire sous-contractant Integration Handicap avec lequel il est aisé de collaborer : merci de défendre nos intérêts auprès de l'Office fédéral des assurances sociales.

Pour le rapport



Yvonne Brüttsch, directrice
Berthoud, janvier 2010

Conférence cantonale bernoise des handicapés (cch)

Oberburgstrasse 21, 3400 Berthoud
034 423 06 31, geschaeftsleitung@kbk.ch
www.kbk.ch, CCP 30-441559-4